



Team
étud'

DOSSIER DE
CANDIDATURE
ECOLE TEAM ÉTUD'

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Madame, monsieur,

Vous avez sollicité de notre part un dossier de candidature pour votre enfant. Vous trouverez donc ci-joint les différentes pièces qui le constituent, à savoir :

- la charte de l'école Team Étud'
- le projet pédagogique de l'école Team Étud'
- le règlement intérieur de l'école Team Étud'
- un formulaire de candidature.

Pour candidater, il faudra nous faire parvenir avant le 30 avril :

- le formulaire de candidature signé des deux parents
- les bulletins scolaires de l'année en cours et de la précédente
- les éventuels bilans orthophonique et/ou psychologique
- la charte signée
- le règlement intérieur signé
- le cas échéant, le jugement de divorce précisant les modalités de garde de l'enfant.

Si le dossier est complet et que nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer avant la réception de ces pièces, nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous pendant lequel nous pourrions faire plus ample connaissance et vous aurez l'occasion d'exposer les raisons qui vous poussent à inscrire votre enfant dans notre école.

La direction transmettra ensuite le compte-rendu de cet entretien ainsi que toutes les pièces du dossier à la commission d'admission qui se réunira en mai. Après avoir siégé, celle-ci communiquera ses conclusions à la direction de l'établissement qui sera chargée d'informer les parents de l'admission ou non de leur enfant.

En cas d'admission, un dossier d'inscription sera envoyé à la famille. C'est seulement après réception de ce dossier complet que l'élève sera définitivement admis dans l'école.

CHARTRE DE L'ÉCOLE

POURQUOI CETTE ÉCOLE ?

Le but de notre école est d'accueillir des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires liées à leur environnement ou à leurs capacités d'apprentissage pour leur permettre de poursuivre leur formation via un encadrement personnalisé. Le travail de notre école vise à compléter et soutenir le travail effectué dans l'enseignement public, en vue d'une réintégration future. Nous souhaitons aussi donner à ceux qui partagent cette vocation un cadre permettant d'accomplir cette œuvre d'éducation en pleine cohérence avec des convictions chrétiennes.

NOS VALEURS

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

NOTRE ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Les élèves accueillis suivent le programme de l'Éducation nationale si leur niveau le permet. Il sera possible d'envisager par la suite un départ ou un retour vers un établissement classique en fonction de la progression de l'élève et des souhaits de la famille.

Si un élève présente des difficultés pour suivre le programme proposé, un programme adapté sera mis en place par l'équipe enseignante en s'adaptant aux besoins de l'élève

ENCADREMENT

La direction est responsable de l'orientation pédagogique devant le Conseil d'Administration, en cohérence avec la charte. Elle décide du bien-fondé de l'accueil des élèves au moment de la demande d'admission et des modalités de leur scolarisation. Elle a également autorité pour faire respecter le règlement intérieur. Les enseignants et surveillants agissent dans l'établissement sous son autorité.

L'ASPECT FINANCIER

Le coût moyen d'une scolarité pour l'Éducation nationale en France s'élève en moyenne à 8 920 €¹ par an et par élève, tous niveaux confondus. Le fonctionnement d'une école indépendante permet de diminuer considérablement ce coût, notamment par le statut de bénévole que revêtent la plupart des intervenants de l'école. Cependant, ne disposant d'aucune

¹ Selon le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (education.gouv.fr).

subvention de l'État, nous comptons sur diverses sources de financement comprenant entre autres des frais de scolarité et des dons. Les frais de scolarité sont fixés à 160 € par mois d'école, soit 1600 € pour l'année scolaire². À partir de la rentrée 2024, dans le cas où les parents doivent inscrire leur enfant à certains cours du CNED (cf. projet pédagogique) et que cette inscription s'avère payante, ce coût pourra être déduit des frais de scolarité mensuels de l'école, sur demande des parents. Si une famille ne paie pas les frais de scolarisation et ne répond pas aux sollicitations de la trésorière de l'association, celle-ci pourra radier l'élève de l'école un mois après un avertissement par recommandé.

TENUE ET ATTITUDE

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée à la vie scolaire, à la saison et à leur âge. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école. La direction a autorité pour statuer sur ces différents points.

Les élèves doivent être dans une attitude d'engagement, de respect et de responsabilité en raison du cadre offert par l'école et de l'orientation pédagogique de cette dernière.

ENGAGEMENT DES PARENTS

_____ s'engagent pour le bien de leur(s) enfant(s) à respecter la charte de l'école et à collaborer étroitement avec le corps professoral.

À Anduze, le ___/___/_____

Signatures

² Les apprentis du CFA ne sont pas concernés par ces frais.

PROJET PÉDAGOGIQUE

1 | STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

En cohérence avec notre charte, c'est au travers d'un accompagnement personnalisé et au sein d'une petite structure que nous souhaitons accueillir les élèves.

A. Primaire : du CP au CM2

Pour les élèves de primaire, cet accompagnement se met en place au sein d'une classe multi-niveaux à petit effectif (moins de 12 élèves) prise en charge par un professeur des écoles diplômé et titulaire d'un *Concours de Recrutement des professeurs des écoles (CRPE)*. La matinée concentre les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) tandis que l'après-midi est davantage tournée vers les matières de découverte du monde (histoire, géographie, sciences, littérature, etc.). La classe à effectif réduit permet de partager le temps entre apprentissages en classe entière, travail en petits groupes, aide individualisée et étude en autonomie. Un décloisonnement est aussi mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun des niveaux. Chaque jour, les CP, CE1 et CE2 ont ainsi un moment de renforcement en lecture avec un enseignant diplômé pendant lequel les CM1 et CM2 peuvent se consacrer à une matière qui leur est propre. Pour aider au mieux les élèves, l'équipe enseignante se réserve la possibilité de proposer des temps de soutien particulier à un élève dont les difficultés le nécessiteraient.

B. Secondaire : collège, lycée, CFA

Pour le secondaire, chaque élève est placé dans une classe à effectif réduit correspondant à son niveau. Ce fonctionnement permet la mise en place d'un accompagnement adéquat pour chacun. L'emploi du temps est divisé entre une majorité d'heures de cours en classe et une minorité de temps de travail en autonomie surveillée. Durant ces temps d'autonomie, plusieurs niveaux se retrouvent dans la même salle d'étude sous la supervision d'un surveillant, cela permet aux élèves d'étudier leurs cours et d'apprendre à travailler dans un groupe. Si certains professeurs sont salariés, la très grande majorité des cours sont délivrés par une équipe de professeurs bénévoles. Plusieurs d'entre eux enseignent ou ont déjà enseigné dans l'Éducation nationale et ont une connaissance des modalités d'examens et de leurs exigences ; d'autres apportent, de par leurs diplômes et leurs expériences professionnelles, une résonance pratique aux apprentissages. De toute façon, tous nos enseignants ont au minimum le niveau Bac +3.

- **Collège et lycée**

Notons quelques informations spécifiques aux collégiens et lycéens. Une salle de travaux pratiques est mise à notre disposition pour les sciences expérimentales, elle est munie d'une paillasse, d'un évier et de matériel de laboratoire¹. Parfois l'inscription au CNED est demandée, pour certaines matières, de manière à soulager les bénévoles de la préparation des

¹ N'étant pas équipés pour réaliser certaines pratiques, nous pourrions mettre en place des visites de laboratoires lorsque cela est nécessaire (ex : Terminale spécialité physique-chimie).

PROJET PÉDAGOGIQUE

supports et des corrections de copies. Lorsque les élèves bénéficient d'un cours délivré par le CNED, ils sont tout de même accompagnés quotidiennement afin de suivre le programme dans une perspective de progression. Ainsi, l'équipe sur place a connaissance du niveau et de l'évolution personnelle des élèves. Elle veillera alors à proposer une aide et un soutien en fonction de leurs besoins. Les contrôles de connaissances sont regroupés le vendredi matin afin de ne pas empiéter sur les heures de cours.

Voici un exemple d'emploi du temps pour une élève de 3^e:

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h55- 9h50	Histoire-Géo-EMC	Maths autonomie	Maths avec Marie-Anne (Bibliothèque)	Français avec Patrick (bibliothèque)	Contrôles
9h55-10h50	Maths avec Marie-Anne (chalet)	Histoire-Géo-EMC avec Lydie (salle de TP)	Français avec Patrick (bibliothèque)	Espagnol avec Marjorie (chalet)	
Pause					
11h05-12h	Français avec Patrick (bibliothèque)	Français autonomie	SVT avec Céline (salle de TP)	Maths autonomie	
Pause repas					
13h30-14h25	Espagnol avec Marjorie (chalet)	Espagnol autonomie		Physique autonomie	Français autonomie
	Orthophonie			Orthophonie	
14h30-15h25	Technologie avec Emman (chalet)	Physique avec Emman (salle de TP)		Anglais avec Alicia (chalet)	SVT autonomie
Pause					
15h40-16h35	Habilités sociales avec Simon	Anglais avec Alicia (chalet)		Histoire-Géo-EMC avec Lydie (chalet)	Arts plastiques avec Elisa (salle des lycéens)
16h40-17h35	Anglais autonomie (à faire à la maison)				Musique avec Evelyne (salle des primaires)

- **CFA**

Pour les élèves de CAP², une formation en contrat d'apprentissage s'effectue en alternance entre le CFA et une entreprise. Elle a une vocation diplômante et permet d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme d'État conformément aux RNCP CAP - *Menuisier fabricant et Métiers du plâtre et de l'isolation*.

Le programme de formation repose sur l'alternance de périodes d'enseignement (général, technique et professionnel) et de périodes de formation en milieu professionnel. La partie « enseignement » de la formation est dispensée à l'école privée Team Etud' à Anduze (30) et dans les ateliers de Péliissou à Tornac (30) pour le CAP *Menuisier fabricant* ou dans les locaux de l'entreprise 1000 Ty Services à Corps-Nuds (35) pour le CAP *Métiers du plâtre et de l'isolation*³.

² Le niveau troisième est requis pour entrer en CAP.

³ Dans ce dernier cas, le règlement intérieur de l'entreprise est applicable pour les mesures de santé et sécurité.

2 | PRATIQUES SPORTIVES

Comme mentionné dans la fiche « Engagement à la pratique du sport » du dossier d'inscription, chaque élève doit pratiquer au moins deux sports dans l'année ; cependant l'établissement ne dispense pas de cours d'EPS. Pour ceux qui le souhaitent, l'ASPTT Anduze propose de prendre en charge les élèves de l'école et de leur dispenser les cours de sport prévus au programme. Bien sûr, chacun est libre de pratiquer les sports de son choix dans un club ou association sportive, ou bien dans le cadre privé ; c'est pourquoi le samedi et le mercredi après-midi sont laissés vacants. Toutes les informations concernant l'ASPTT Anduze sont en dépôt à l'école.

Nous rappelons que dans le cadre du socle commun de compétences, tout élève doit pouvoir présenter un certificat attestant sa capacité à nager ou son inscription à des cours de natation.

3 | SORTIES

Tous les quinze jours, le vendredi après-midi est consacré à des sorties. Certaines se prêtent à associer l'ensemble des élèves, d'autres nécessitent de différencier les primaires des secondaires. Elles permettent à la fois de souder le groupe, qui peut a priori être très hétérogène, et d'enrichir la culture des élèves. L'idée est de varier le type de sorties, de manière à balayer un éventail aussi large que possible de domaines : cinéma, musées d'art⁴, d'histoire⁵, médiathèque, opéra⁶, randonnée, expositions scientifiques⁷, projection, piscine...

4 | ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Enfin, nous nous appuyons sur des partenaires médico-éducatifs essentiels, orthophonistes et psychologue, qui font partie de notre réseau de soutien. La proximité géographique immédiate du cabinet d'orthophonie avec notre établissement permet aux élèves de passer facilement de l'un à l'autre (toujours accompagnés d'un adulte). Nous proposons d'inclure dans les emplois du temps des élèves des créneaux pour ces rendez-vous paramédicaux⁸.

Au sein de notre école, nous valorisons l'acquisition de compétences sociales, en complément de notre programme académique. Grâce à notre petit nombre d'élèves par classe et à notre fort taux d'encadrement, ces compétences sont développées de manière implicite au sein de notre environnement éducatif. Les interactions en classe, les discussions en petits groupes, les sorties, les temps en autonomie les favorisent naturellement. De plus, nous avons mis en place, pour les élèves en ayant besoin, des cours d'habiletés sociales par un éducateur spécialisé. Ces cours permettent aux élèves d'apprendre à communiquer, résoudre des conflits, s'adapter à différents environnements sociaux et gérer leurs émotions.

Nous offrons également un soutien particulier aux élèves en ayant besoin. Durant ces temps, les élèves peuvent échanger avec un professeur ou un surveillant sur les notions incomprises. Ce dispositif permet de renforcer le niveau d'un élève dans les matières qui le nécessitent

⁴ ex : Musée Fabre, Montpellier (34).

⁵ ex : Musée de la romanité, Nîmes (30).

⁶ ex : Opéra de la Comédie, Montpellier (34).

⁷ ex : Exposition Eurekalès, Alès (30).

⁸ Cela est à mettre en place de concert avec l'équipe pédagogique de l'école.

5 | ORIENTATION ET RECONDUITE

Pour les années scolaires donnant lieu à l'obtention d'un diplôme (CFG, DNB, CAP), l'école Team Étud' procède elle-même à l'inscription aux examens en tant qu'établissement. Cependant, dans le cas d'une inscription au CNED réglementé complet, les élèves sont inscrits en candidat libre (c'est le cas pour le baccalauréat).

Il faut noter qu'en tant qu'établissement hors contrat, le contrôle continu n'est pas pris en compte. L'école prévoit d'accompagner les élèves et leurs familles dans les démarches administratives.

L'année est scindée en trimestres ou en semestres (dans le cas des CAP ou des 3^e prépa-métier). Chaque fin de période est l'occasion de réunir un conseil de classe au cours duquel les enseignants évaluent la progression académique et le comportement des élèves. L'objectif est de prendre des décisions pour les soutenir dans leur réussite scolaire et de discuter de leurs futures orientations éducatives et professionnelles. Chaque année les élèves du CM2 à la 3^e seront inscrits aux examens de retour vers le public, sauf lorsque l'équipe pédagogique estimera ces examens inappropriés pour certains profils d'élèves. Ceci permet d'évaluer leur niveau de manière objective et constitue une bonne opportunité de passer un « examen » en condition réelle.

Au cours du deuxième trimestre, une fiche navette est introduite afin de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'élève. Le but de l'école est de permettre à des élèves en difficulté de retourner dans le cursus classique ou d'intégrer un parcours professionnel. Ainsi, cette fiche navette permet d'une part à l'élève et aux parents de formuler leurs vœux, et d'autre part à l'équipe pédagogique de donner son avis sur la suite de la scolarité et d'apprécier la nécessité du renouvellement de scolarisation au sein de notre établissement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école Team Étud'. Il permet le bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous, enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, parents et élèves doivent se sentir responsables et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement et s'engage à le respecter en le lisant attentivement et en le signant avec son enfant.

1 | VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

2 | PONCTUALITÉ – ENTRÉES ET SORTIES DES LOCAUX

A. Horaires des cours :

Pour les élèves de primaire :

Lundi, mardi et jeudi : 8h55-12h et 13h30-16h05

Vendredi : 8h55-12h et 13h30-16h35

Pour les élèves de secondaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h55-12h et 13h30-17h35

(en fonction de l'emploi du temps)

Mercredi : 8h55-12h

B. Entrées :

Il est demandé d'arriver à l'école au moins cinq minutes avant l'heure de début des cours. Le matin, les élèves sont accueillis dans l'école à partir de 8h45. Les portes des classes sont fermées à 8h55 précises.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer avec leur enfant dans les locaux, sauf dans le cas d'un rendez-vous.

L'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation à partir de 13h20. Les enseignants emmènent les élèves en classe à 13h30 précises.

C. Sorties :

Les élèves sont pris en charge jusqu'à quinze minutes après l'heure de la sortie des classes ou de l'étude. Dans les cas très exceptionnels d'élèves non pris en charge dans les délais convenus, ceux-ci seraient confiés à la surveillance de l'enseignant responsable de l'étude surveillée du soir. **Le montant de l'heure d'étude, ou de l'heure suivante selon les cas, soit**

20 euros par heure, serait alors dû intégralement¹. Si exceptionnellement l'enseignant ne pouvait pas prolonger sa garde au-delà du délai prévu, les enfants pourraient être remis à la gendarmerie. Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d'assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d'assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

D. Oublis :

Les élèves doivent avoir le matériel nécessaire pour chaque enseignement. De plus, **ils ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après les cours** pour rechercher des affaires oubliées. En cas d'oubli répété, l'équipe éducative en informera les parents de l'élève concerné.

3 | ASSIDUITÉ - SANTÉ

Toute absence ou retard doit être justifié. Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d'année scolaire) doivent être respectées.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec l'enseignant et le chef d'établissement. Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit à l'équipe pédagogique à l'avance.

Toute absence imprévue et tout retard doivent être signalés au plus tôt au secrétariat de l'école par téléphone², sms ou courriel³ avant l'heure de rentrée en classe.

À chaque demi-journée, les enseignants notent sur le registre d'absence les présences et les absences des élèves. Les familles qui n'ont pas prévenu de l'absence ou du retard de leur enfant sont alors immédiatement contactées par l'école.

Les maladies infantiles et la présence de poux doivent obligatoirement être signalées. Les enfants atteints d'une maladie contagieuse entraînant éviction⁴ ne peuvent être acceptés à l'école, **leur absence devra obligatoirement être justifiée par un certificat médical.**

Aucun médicament ne peut être administré dans l'enceinte de l'école, à moins qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) n'ait été établi à la demande des parents en concertation avec le médecin traitant.

¹ Ceci ne s'applique qu'en cas de retard imprévu.

² Numéro de l'école : 07 69 90 08 93

³ Courriel : secretariat-ecole@teametud.fr

⁴ Selon la réglementation en vigueur pour les collectivités d'enfants (cf.www.sante.gouv.fr).

4 | RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

A. Tenue

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école.

B. Silence

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école. Il est interdit de courir dans les couloirs.

C. Politesse & langage

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier.

D. Matériel électronique et objets précieux

Le matériel électronique (lecteurs audio, baladeurs, téléphones portables...) n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Nous proposons un casier destiné à ce dernier ainsi qu'aux objets de valeur (bijoux, argent,...) pour éviter les pertes/vols ou utilisations. En aucun cas, l'école ne peut être rendue responsable des pertes ou détériorations.

E. Troc

Les trocs, échanges de gadgets, de revues ou d'objets de collection entre élèves sont également interdits au sein de l'établissement.

F. Produits illicites

Tout produit illicite est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement.

5 | ORDRE ET RESPECT DU MATÉRIEL

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et intervenants, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et aux personnes qui assurent l'entretien des locaux.

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous : les élèves ainsi que tous les intervenants dans l'école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu'ils pourraient remarquer ou qu'ils auraient provoqué. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires, ainsi, à la fin de l'année scolaire, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives. Les élèves sont priés de prendre le plus grand soin des livres qui leur sont prêtés par l'école. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille.

Les objets ayant un caractère dangereux sont interdits à l'école.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école : le cas échéant, les réparations consécutives à des dégradations volontaires seraient à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

Le dernier sorti d'une pièce veille à laisser celle-ci en ordre et dans un bon état de propreté.

6 | RÉCRÉATIONS

Les jeux violents sont interdits en récréation. En cas de différend, les élèves doivent se référer aux encadrants.

7 | DÉJEUNERS

Les repas sont pris en dehors de l'école. Chaque parent est responsable de son enfant pendant la pause de midi.

8 | ENCOURAGEMENTS ET SANCTIONS

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous, au sein de l'école ou en sorties scolaires, (agitation, désobéissance, insolence, grossièreté, insulte, violence physique ou verbale, manque flagrant d'assiduité au travail, tricherie, etc.), l'équipe pédagogique se verra dans l'obligation d'intervenir.

La sanction intervient en réponse au manque de travail, aux écarts de comportement ou à l'indiscipline.

Elle est progressive et proportionnée à l'acte qui l'a motivée.

- Toute sanction doit être signée par les deux parents, sauf cas particulier.
- Les avertissements écrits sont communiqués aux parents dans le cahier de liaison de l'élève. Selon le cas, un rendez-vous est proposé aux parents afin de s'entretenir sur les difficultés rencontrées.
- L'avertissement peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle à des efforts soutenus pour un changement d'attitude.
- En cas de danger, le directeur peut prendre une mesure conservatoire en prononçant une exclusion immédiate temporaire d'un élève, jusqu'à ce que la commission de discipline se réunisse.
- Les cas d'atteintes aux personnes et aux biens, de manquements répétés au règlement intérieur, d'absence non justifiée de plus d'un mois (jours cumulés) ou de perturbations à l'organisation et au fonctionnement de l'école seront examinés par une

commission de discipline composée d'au moins deux membres du conseil d'administration. L'élève et ses parents pourront accéder aux pièces du dossier. La commission pourra prononcer, si nécessaire, une exclusion pour une durée déterminée, de la classe ou de l'école. Cette exclusion pourra être réalisée en inclusion dans l'école, sous la forme d'une mesure de responsabilisation.

- La commission de discipline peut prononcer une exclusion définitive de l'école.

En cas de nécessité, l'élève en difficulté est amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l'école et ses parents.

9| IMPLICATION DES FAMILLES

L'implication de la famille aux côtés de l'école dans la scolarité de son enfant est une condition essentielle de son succès.

À l'inscription de l'enfant, les parents ou les responsables légaux signent la charte de l'école et ce règlement. Ils s'engagent à coopérer dans ce cadre avec l'enseignant pour le bien de l'enfant. Ils participent activement à la scolarité de leur enfant en consultant régulièrement le logiciel de vie scolaire.

Pour les élèves de primaire, les cahiers de classe sont remis chaque vendredi soir aux parents et doivent être rapportés signés le lundi matin.

Les notes de contrôle continu et de bilan font l'objet de relevés réguliers et de carnets trimestriels avec les appréciations du conseil de classe.

Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents⁵. Le cas échéant, et selon leurs possibilités, ils peuvent être sollicités par l'enseignant pour aider plus particulièrement leur enfant en cas de difficulté ponctuelle, ou, exceptionnellement, pour faire appel à des spécialistes extérieurs en cas de difficultés persistantes ne pouvant être résolues par l'école seule.

Afin d'assurer aux élèves un travail sérieux et régulier, une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année. Les parents sont ensuite invités à prendre rendez-vous avec les enseignants afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant. L'élève qui a du mal à travailler peut se voir proposer un « contrat de travail » : une fiche qui permet de faire un point régulier entre l'école et la famille (deux fois par semaine pendant un trimestre) sur ses progrès.

Une fiche navette est également mise en place à partir des conseils de classe du deuxième trimestre jusqu'aux conseils du troisième trimestre. Ce document permet de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'enfant⁶.

10| SORTIES PÉDAGOGIQUES

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents.

⁵ Notamment par l'outil *École Futée*.

⁶ Cf Projet pédagogique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout adulte intervenant dans l'école est tenu de faire respecter ce règlement.

Date : ___/___/_____

Signatures des parents ou représentants légaux :

Signature de l'élève :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ÉLÈVE

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _
Email : _____
Classe actuelle : _____
Etablissement scolaire actuel : _____

Classe demandée pour la rentrée : _____
LV1 choisie : _____ LV2 choisie : _____

Pour l'année scolaire :

VOTRE
PHOTO
ICI

PARENTS

Situation familiale :

- mariés
 séparés
 divorcés

Si séparés ou divorcés, conditions de garde :

PÈRE

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _
Email : _____
Profession : _____

MÈRE

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse: _____

Téléphone : _ _ _ _ _
Email : _____
Profession : _____

